



- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 et que pour le compte des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Habilité le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à souscrire pour le compte de la commune de Confolens, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents titulaires, stagiaires affiliés à la CNRACL :
  - o décès,
  - o accident du travail, maladies imputables au service (CITIS),
  - o incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption, et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires de droit public affiliés à l'IRCANTEC :
  - o accidents du travail, maladies professionnelles,
  - o incapacité de travail an cas de maternité, d'adoption, et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.


Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Confolens une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,**

Régime du contrat : **capitalisation.**

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 3 mars 2020

  
Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

